

Arrêté du 24 août 2012 relatif au diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique

24/08/2012

Le référentiel d'activités professionnelles, le référentiel de compétences et le référentiel de formation, ainsi que la maquette de la formation, les unités d'enseignement et le portefeuille de compétences sont définis en annexes de cet arrêté.